

**Assemblée des délégués du SEPE
du 14 juin 2013**

<u>LIEU</u>	:	Restaurant de l'Aigle à Grandfontaine
<u>DEBUT DE L'ASSEMBLEE</u>	:	18h00
<u>PRESIDENT</u>	:	M. Marcel HUBLEUR
<u>SECRETAIRE</u>	:	M. Jean-Denis VOISARD
<u>DELEGUES EXCUSES</u>	:	Mmes Chantal BRAICHET, Régine GUELAT MM. Denis BAILLIF, Francis DUBEY, Christian FROIDEVAUX, Maurice FROIDEVAUX, Alain GERBER, Jean-Pierre GINDRAT, David KLAY, Christian SANER, Frédéric SOLLBERGER
<u>DELEGUES ABSENTS</u>	:	M. Emmanuel GIGON

Ordre du jour :

1. Ouverture/salutations
2. Désignation des scrutateurs
3. Appel nominal
4. Procès-verbal No 8 de l'assemblée du 21 novembre 2012 à Rocourt
5. Elections statutaires :
 - a) Présidence de l'assemblée des délégués
 - b) Vice-Présidence de l'assemblée des délégués
 - c) Présidence de la commission
 - d) Vice-présidence de la commission
 - e) Vérificateurs (trices) des comptes : 2 personnes
 - f) Secrétaire de l'assemblée et de la commission
6. Communications du Président de la commission
7. Passation des comptes 2012 :
 - a) Rapport des vérificateurs
 - b) Approbation des comptes
 - c) Décharge à la commission pour sa gestion
7. Divers

1. Ouverture

Le Président souhaite la bienvenue aux délégués du SEPE. Il insiste sur le problème du quorum en demandant au délégué empêché de trouver un remplaçant. Le PV sera tenu par le caissier, M. Jean-Denis Voisard. L'ordre du jour est accepté avec la proposition suivante : Ajout d'un alinéa g au point 5 : Caissier du SEPE

M. Marcel Hubleur rend un vibrant hommage à Monsieur Fritz Winkler ancien délégué auprès de l'assemblée de notre syndicat. Un instant de silence est respecté après cet hommage.

2. Désignation des scrutateurs

MM. Marcel Meyer et Ernest Gerber sont désignés comme scrutateurs.

3. Appel nominal

Le secrétaire du jour procède à l'appel nominal et fait part des excuses reçues.

Alle	Pascal Cattin et Romain Gurba
Baroche	Délégués excusés car ils participent au Tir cantonal
Cornol	Ernest Gerber qui remplace Alain Gerber, José Beuret
Courgenay	Jean-Marc Lopinat
Courtedoux	Jean-Paul Meneghelli, François Minger qui remplace Christian Froidevaux
Fontenais	Jean-Luc Bourquin, Thierry Sutterlet
Haute-Ajoie	Claude Turberg
Porrentruy	Manuel Godinat, Claude Gury, Marcel Hubleur, Marcel Meyer, Vincent Siegenthaler, Yves Voisard
Rocourt	Rachèle Gigandet, Raymond Périat
Grandfontaine	Nathalie Pouchon, Marquerite Vuillaume

20 délégués sont présents (quorum 16)

4. Procès-verbal No 8 de l'assemblée des délégués du 21 novembre 2012 à Rocourt

Le procès-verbal est accepté sans remarque et avec les remerciements d'usage à son rédacteur Jean-Denis Voisard qui a remplacé Jacqueline Vifian, décédée.

5. Elections statutaires

Aucune revendication n'étant présentée les personnes proposées par la Commission sont élues par acclamations :

a)	Présidence de l'assemblée des délégués	Marcel	Hubleur	Porrentruy
b)	Vice-présidence de l'assemblée de délégués :	Jean-Luc	Bourquin	Bressaucourt
c)	Présidence de la commission du SEPE	Gilles	Villard	Cornol
d)	Vice-présidence de la commission du SEPE	Gabriel	Voirol	Porrentruy
e)	Vérificatrices des comptes	Danielle	Laville	Rocourt
		Laure	Dargier	Courgenay
f)	Secrétaire du SEPE	Maître	M.-Françoise	Courtedoux
g)	Caissier du SEPE	J.-Denis	Voisard	Fontenais

Pour le poste de secrétaire, le président Marcel Hubleur a donné les coordonnées de Mme Marie-Françoise Maître de Courtedoux.

6. Informations du président de la commission

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués et membres de la commission SEPE,

Tout d'abord, je tiens à vous remercier pour m'avoir fait confiance en m'élisant une xème fois à la tête de la commission du SEPE et félicite également votre président M.Marcel Hubleur, le vice-président, M. Jean-Luc Bourquin, ainsi que le vice président de la commission M. Gabriel Voirol pour leur nomination.

J'en profite également pour souhaiter plein succès dans ses nouvelles fonctions à Mme Marie-François Maître de COurtedoux en tant que secrétaire du syndicat.

Avec ces personnes, ainsi que le caissier M.Jean-Denis Voisard, les exploitants, MM Houlmann et Raval, de même que les membres de la commission, les employés, les vérificateurs des comptes, nous essaierons de mener à bien les tâches qui nous seront confiées.

Ma gratitude va encore une fois à toutes les personnes qui ont œuvré d'une manière ou d'une autre durant la législature précédente. Merci également à vous tous d'avoir accepté de représenter votre commune au SEPE.

De nombreux défis importants nous attendent durant cette législature et nous aurons besoin de vous pour les concrétiser au mieux afin d'assurer l'avenir du syndicat.

Permettez-moi tout d'abord de vous rappeler la composition de la commission du SEPE.

Il s'agit de MM. Hubert Farine Alle, Roland Hermann Grandfontaine, Guy Juillard, Haute-Ajoie – Gérard Nicoulin, Rocourt – Alain Perolle, Courtedoux, Raphaël Rebetez, Courgenay, Dominique Wahl, Fontenais, Vincent Surmont, La Baroche, Michel Rotunno, Porrentruy, Gabriel Voirol, Porrentruy, vice-président, Gilles Villard, Cornol, votre serviteur en tant que président.

A noter que Mme Marie-Françoise Maître, secrétaire, M. Jean-Denis Voisard, caissier, M. Marcel Hubleur, président de l'assemblée des délégués, M. Maurice Houlmann, exploitant de la STEP, M. Roland Girard, représentant de l'office cantonal de l'environnement, ainsi que Patrick Houlmann, consultant, participent à nos séances. M. Claude Gury, ancien président de la commission spéciale PGEE sera invité pour clôturer le décompte final.

Depuis le début de l'année, la commission s'est réunie à deux reprises pour notamment préparer l'assemblée de ce jour. Elle a procédé à la nomination de la sous-commission d'exploitation, dont les membres sont les suivants :

MM. Gabriel Voirol, président, Hubert Farine, Vincent Surmont, Maurice Houlmann, Patrick Houlmann, ainsi que la secrétaire et le caissier.

Il a été discuté également du poste de secrétaire, laissé vacant, suite au décès de l'ancienne secrétaire Mme Jacqueline Vifian, qui a été remplacée par M. Jean-Denis Voisard, jusqu'à ce jour, que je remercie pour son excellent travail et sa disponibilité. Dès la prochaine séance, nous pourrions le décharger de cette tâche, vu la nomination en début d'assemblée de Mme Marie-Françoise Maître.

Nous avons pris connaissance des résultats des analyses effectuées par l'office de l'environnement. Globalement, les performances de la STEP montrent un très bon fonctionnement, malgré des charges hydrauliques très élevées dues à la présence d'eaux claires parasites et d'eaux pluviales entre 76 et 92% les jours de prélèvement. Ce qui démontre l'importance de la séparation des eaux, prévues par les différentes actions du PGEE, afin d'atteindre les rendements exigés en tout temps.

Nous avons pris note des dossiers en cours :

PGEE : nous sommes à la phase finale par rapport aux décomptes. Les communes recevront les indications nécessaires pour leur propre décompte par la suite. Il est important que les communes appliquent dans les meilleurs délais les diverses mesures prévues dans le cadre du PGEE.

Micropolluants : ce sera certainement un dossier prioritaire de cette législature. De nombreuses discussions ont lieu ces temps aux chambres fédérales. Nous ne savons pas encore à quelle sauce nous serons mangés mais ce qui est certain, c'est que l'élimination de ces micropolluants coûtera cher aux steps concernées. La commission SEPE va suivre ce dossier de très près et vous tiendra informer de son évolution.

Serre : la construction des serres il y a quelques années maintenant permet de dire que cet investissement en valait la peine. Nous n'avons pas rencontré de problème particulier depuis sa mise en exploitation, même malgré les conditions météorologiques défavorables, mais il faut avouer que cette année, on attend avec impatience que le soleil s'installe à nouveau, afin de pouvoir sécher les boues pour pouvoir les évacuer et faire de la place pour la matière suivante.

Reprise des infrastructures communales : c'est un choix qu'il y aura lieu de faire ou non durant cette législature. Des informations concernant ce dossier seront en principe données avant la fin de l'année à l'ensemble des exécutifs communaux concernés, ainsi qu'à vous les délégués.

Toute fois, un petit rappel à l'intention particulièrement des nouveaux délégués : suite au PGEE, la commission a constaté que pour l'ensemble des communes du SEPE, il faudrait investir plus de 15 millions dans de brefs délais et environ encore 12 millions par la suite selon les plans d'actions remis par les bureaux d'ingénieurs. Tous ces éléments, y compris le prix du m³ d'eau épuré, la mise à jour des cadastres, la gestion future du

réseau, etc, ont débouché sur la création d'un groupe de travail, aidé dans sa tâche par le bureau d'ingénieurs Bonnard et Gardel, ainsi que le service des communes qui planche actuellement sur les modalités d'une reprise des infrastructures communales par le SEPE. Plusieurs variantes ont été étudiées en fonction des comptabilités très différentes entre les communes. En finalité, le but à atteindre pour le groupe de travail serait : la reprise des infrastructures communales des eaux usées, l'élaboration d'un règlement unique et l'instauration d'une taxe identique pour toutes les communes du syndicat. Je peux vous dire que le document final est pratiquement prêt, mais il y a encore quelques problèmes comptables et juridiques à régler avant de vous présenter ce dossier.

Les nouvelles que j'ai reçu hier par le service des communes, suite à une séance avec l'office de l'environnement vont dans le bon sens, mais demandent encore quelques vérifications. Ce sera donc, je pense, en fin d'année, que vous pourrez prendre des décisions en toute connaissance de cause. Il s'agira d'un enjeu important pour l'avenir de nos communes et du SEPE. Ce qui est certain aujourd'hui, et ce n'est pas nouveau, nous vous le répétons à chaque fois : c'est le prix du m³ d'eau épuré n'est pas adapté dans la plupart de nos communes et nous recommandons d'ores et déjà aux exécutifs de prévoir une hausse de leur taxe dès l'élaboration de leur prochain budget et cela indépendamment de la décision finale qui sera prise. On ne pourra pas y échapper : que l'on se mette ensemble ou que l'on reste chacun dans son coin, si l'on veut assumer toutes les charges liées à nos infrastructures.

La commission a pris également connaissance du rapport sur l'automatisation des BEP dans le cadre des mesures PGEE. Le projet concerne une quinzaine de bassins sur l'ensemble du réseau SEPE. Le but principal des travaux est d'améliorer la protection des eaux ainsi que de régler le problème de la séparation des eaux claires parasites. Le dossier est actuellement entre les mains de la sous-commission d'exploitation pour être débattue plus en détail, afin de savoir quelle suite doit être donnée à ce rapport.

Même si nos exploitants s'occupent des infrastructures et des machines dans les moindres détails et à la perfection, nous ne sommes pas à l'abri d'un problème technique, du fait que la station et la plupart des installations datent de plus de 20 ans et pourrait montrer quelques signes de fatigue.

Nous avons également fixé les lieux pour les prochaines assemblées : soit

Printemps 2013 : Grandfontaine

Automne 2013 : La Baroche

Printemps 2014 : Cornol

Automne 2014 : Courgenay

Printemps 2015 : Porrentruy

Automne 2015 : Fontenais

Printemps 2016 : Alle

Automne 2016 : Rocourt

Printemps 2017 : Courtedoux

Automne 2017 : Haute-Ajoie

Voilà, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués ce que je souhaitais vous fournir comme indications pour cette première assemblée de cette législature. Je reste bien entendu à votre entière disposition pour de plus amples renseignements et vous souhaite d'ores et déjà une agréable fin de soirée.

Le Président Marcel Hubleur remercie le Président de la commission et demande si des personnes désirent intervenir concernant ce rapport. Personne ne demande la parole.

7. Passation des comptes 2012

Le Président donne la parole au caissier Jean-Denis Voisard pour la présentation des comptes 2012.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Au SEPE, les années se suivent et se ressemblent. Du moins au niveau du résultat de l'exercice comptable que j'ai l'agréable plaisir de vous commenter ce soir. En effet les charges se montent à 1'065'142.26 francs et les produits à 1'176'104.06 francs d'où un excédent de produits de 110'931.80 francs que la commission a décidé de verser pour moitié à la provision sur renouvellement des installations et pour moitié sur la provision pour futurs investissements. Ce bon résultat et le fait de pouvoir approvisionner nos réserves est un bon point au vu des importants investissements que nous devons effectuer ces prochaines années.

Compte de fonctionnement – Administration 38'999.90 de charges et 7'975.60 de produits
Il y a eu moins de séances spéciales en 2012 qu'en 2011 ce qui explique la diminution des jetons de présences. Les traitements administratifs sont conformes au budget. Les frais administratifs n'appellent pas de commentaire particulier. Les frais d'honoraires concernent les travaux pour l'étude d'une régionalisation des infrastructures des eaux usées. Une partie de ce montant est compensée par une imputation de la provision effectuée, à cet effet, en 2010.

Compte de fonctionnement – Exploitation 978'846.66 de charges et 244'911.75 de produits
Les charges de personnel sont conformes au budget. L'employé auxiliaire a eu un temps de travail de 100% comme convenu lors de l'élaboration du budget.
Le montant de la consommation d'eau est inférieur au budget, et à l'année précédente. Ceci s'explique par une comptabilisation différente. Les décomptes seront comptabilisés dans les comptes 2013. Concernant les frais d'électricité le montant est également inférieur au budget, mais en augmentation de 10'000 francs par rapport à 2011. Rien de particulier à signaler pour l'acquisition d'outillage, les frais d'entretien du laboratoire ainsi que les frais de nettoyage.
Les montants relatifs aux produits de phosphatation et autres produits sont inférieurs au budget ainsi qu'aux comptes 2011.
Il n'y a pas eu de frais d'entretien conséquent pour les bâtiments, la dépense principale étant l'achat d'une débroussailleuse pour environ 1'400 francs.
Le compte entretien et réparation pour 29'085.17 concerne divers frais de réparations et d'entretien usuels. Les frais de véhicules comprennent les divers services aux véhicules, les frais d'assurance d'expertise et de carburant.
Les frais d'entretien de la centrifugeuse et des serres présentent le remplacement d'une pompe ainsi que les frais usuels, mais également les frais de réparation du tonneau utilisé pour évacuer les boues. C'est le seul compte qui a un dépassement conséquent.
Dans le cadre du budget, un montant de 70'000 francs avait été proposé pour l'acquisition d'un laveur de sable. C'est un montant de 69'748.70 francs qui a été dépensé, malgré des frais supplémentaires arrivés en cours d'installation.
Un montant de 25'958.70, légèrement supérieur à celui du budget et celui de 2011, a été payé dans le cadre de l'élimination des déchets.
Les frais de nettoyage des bassins et collecteurs sont inférieurs au budget.
Les primes d'assurances sont en augmentation par rapport à 2011 en raison de l'extension des diverses polices relatives aux dernières installations.
C'est le même commentaire concernant la taxe immobilière.
Les honoraires pour contrôles techniques sont identiques à ceux de 2011 et concernent les analyses du Laboratoire cantonal.

Le remplacement d'un regard est la seule dépense du compte modifications bassins et collecteurs. Les frais d'élimination et de transports des boues respectent le montant budgété et n'appellent pas de commentaires particuliers.

Le montant dans les frais divers concerne le souper de fin de législature qui a suivi l'assemblée du budget de l'automne dernier à Rocourt.

Les versements aux fonds de réserves concernent les montants habituels mais également le résultat de l'exercice 2012 imputé selon les informations que je vous ai donné en préambule. Il s'agit de 2 montants de 55'465.90

Nous avons encaissé un montant de 8'333.35 pour des déversements depuis le chantier de l'esplanade.

Nous avons encaissé 5'422.70 francs de taxe de déversement pour les déchets distillés. Les autres taxes et contributions sont conformes aux montants budgétés et à ceux de 2010 et 2011. Les montants encaissés dans les assurances sociales sont calculés sur la base des traitements et respectent assez bien le budget.

Une facture pour des dégâts causés par une entreprise explique le montant comptabilisé dans les recettes diverses. Un montant de 70'048.70 a été prélevé dans les provisions, pour le laveur de sable ainsi que des frais de gestion d'investissements.

Compte de fonctionnement – Finances 158'257.50 de charges et 923'216.71 de produits.

La planification du versement des subventions pour les serres ayant été modifiée, le montant des intérêts sur emprunts est supérieur au montant budgété. En effet c'est seulement en avril 2013 que la banque a effectué la mise à jour de notre emprunt. Le versement des subventions ayant été plus rapide que la planification nous n'avons pas pu effectuer d'amortissement anticipé. Mais nous payons malgré tout un montant inférieur à celui prévu lors de la planification de l'investissement. Le montant de la dépréciation est lui identique à celui prévu 110'000 francs.

La contribution des communes est conforme à celle budgétée.

Compte d'investissement 86'601.60 de dépenses et 442'957.50 de recettes.

Les investissements 2012 ont concerné le décompte final des honoraires du PGEE. Le décompte est établi et il doit encore être contrôlé par le service de l'Environnement. Une fois les subventions encaissées nous pourrions effectuer le décompte final pour les communes et consolider le solde du crédit restant à charge du SEPE.

Nous avons encaissé le solde des subventions liées à la construction des serres.

Bilan

Les disponibilités étaient très importantes en fin d'année mais plusieurs factures ont été payées en janvier 2012 et un montant était en suspens dans l'attente du versement des subventions pour les serres.. Un amortissement de 9'570 francs a été effectué sur le compte du Biogaz en tenant compte d'un montant de 4'130.40 pour des travaux d'entretien des installations.

Les actifs transitoires ont été encaissés en totalité à ce jour. Il en va de même de l'impôt anticipé.

Les investissements nets se montent à 1'977'686.78 et les réserves à 1'442'630.03

Les divers montants liés aux créanciers ont été régularisée en 2013. Comme je l'ai dit tout à l'heure, l'emprunt lié aux serres a été consolidé dernièrement. Les passifs transitoires ont été mis à zéro.

La fortune nette n'a pas évolué en 2012, puisque l'excédent de produits a été comptabilisé dans les provisions, le montant reste à 138'490.14

J'aimerais remercier toutes les personnes qui m'ont aidé à établir ces comptes 2012, en particulier Maurice Hulmann et les membres de la commission. Je n'oublie pas également Jacqueline Vifian, pour sa précieuse collaboration en début d'année. Je vous remercie pour votre attention et reste à votre disposition pour répondre à vos questions.

Le Président remercie le caissier et ouvre la discussion. Aucune question.

Le Président donne connaissance du rapport des vérificateurs des comptes qui ne donne lieu à aucune question. Puis il passe à l'approbation des comptes. Ces comptes sont acceptés sans remarque et sans opposition.

La décharge à la commission pour sa gestion est également approuvée sans remarque et sans opposition.

Divers

En l'absence du Maire de Grandfontaine, M. Roland Hermann, c'est Mme Marguerite Vuillaume qui présente son village en invitant les délégués à prendre l'apéritif offert par la commune de Grandfontaine. Elle invite également les délégués à faire un tour des stands et des manèges de la fête du village.

Le Président la remercie et lève l'assemblée à 18h50.

Fontenais, le 18 juillet 2013

Le Président

Le secrétaire du jour

Marcel Hubleur

Jean-Denis Voisard